

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08 JUILLET 2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller

ÉTAIENT ABSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h02.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse-suppléante, Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**3. RÉOLUTION N° 2025-121
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 08 JUILLET 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉOLUTION N° 2025-122
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN
2025: ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2025 tel que rédigé.

**5. RÉSOLUTION N° 2025-123
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES
FORÊTS/ CHANGEMENT DE MANDATAIRE : AUTORISATION**

ATTENDU QU'il est prescrit d'effectuer un changement de mandataire pour la suite des communications entre la Municipalité de Natashquan et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE le directeur général, monsieur Benoit Léger, agisse à titre de mandataire pour et au nom de la Municipalité de Natashquan auprès dudit ministère et qu'il soit autorisé à signer tout document requis, le cas échéant.

**6. RÉSOLUTION N° 2025-124
AUDIT DE CONFORMITÉ – ÉTATS FINANCIERS 2024 – MNP :
DÉPOT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'accepter le dépôt des états financiers 2024, tel que préparés par la firme comptable MNP.

**7. RÉSOLUTION N° 2025-125
PROJET DE RÈGLEMENT NO R2025-003 « RÈGLEMENT
VISANT AU REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2009,12-07-
004 CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN D’AFFIRMER LA
VISION DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL
EN ENCADRANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
CHIENS SE TROUVANT SUR SON TERRITOIRE ET POUR
FAVORISER L’ADOPTION DES CHIENS ERRANTS PAR LES
CITOYENS ET CITOYENNES QUI LE DÉSIRENT » : AVIS DE
MOTION**

Avis est donné par la conseillère Renée Lapierre que la Municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement no R 2025-003 relatif aux animaux.

**8. RÉSOLUTION N° 2025-126
PROJET DE RÈGLEMENT NO R2025-003 « RÈGLEMENT VI-
SANT AU REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2009,12-07-004
CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN D’AFFIRMER LA VISION
DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN
ENCADRANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS
SE TROUVANT SUR SON TERRITOIRE ET POUR FAVORISER**

L'ADOPTION DES CHIENS ERRANTS PAR LES CITOYENS ET CITOYENNES QUI LE DÉSIRENT » : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement no R 2025-003 « Règlement visant au remplacement du règlement 2009,12-07-004 concernant les animaux afin d'affirmer la vision de la Municipalité sur le bien-être animal en encadrant les dispositions relatives aux chiens se trouvant sur son territoire et pour favoriser l'adoption des chiens errants par les citoyens et citoyennes qui le désirent », soit déposé tel que libellé.

9. RÉSOLUTION N° 2025-128 PRÉCARITÉ DES SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE À NATASHQUAN : AUTORISATION

ATTENDU que la centralisation des interventions de première ligne hors des heures d'ouverture du CLSC prive les populations vulnérables de Natashquan d'un rapport de proximité bénéfique à une prise en charge rapide et adéquate;

ATTENDU que les équipements dont dispose le CLSC ne permettent pas, dans un contexte d'éloignement, d'offrir des soins pouvant maintenir les fonctions vitales, ainsi qu'une prise en charge suffisamment étendue des besoins des patients;

ATTENDU qu'un rapport commandé par le ministre de la Santé stipule que l'accessibilité en temps opportun, la continuité, la globalité et la coordination sont les attributs fondamentaux des soins de première ligne et devraient répondre à 80% des besoins de santé de la population;

ATTENDU que le rapport du Vérificateur général du Québec de mai 2025 met en lumière de graves lacunes dans l'organisation et la couverture des services de premiers soins, particulièrement dans les régions éloignées comme la nôtre;

ATTENDU que les délais moyens d'intervention des ambulances dans notre région dépassent largement les normes acceptables et exposent la population à des risques accrus lors d'urgences médicales;

ATTENDU que les services de premiers répondants ne sont pas implantables de façon réaliste dans notre contexte local, en raison de la faible densité de la population, du pourcentage élevé de personnes âgées et de la capacité limitée de notre Municipalité à assumer une telle charge organisationnelle et financière;

ATTENDU que le guide de catégorisation des urgences du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec stipule que les localités situées à plus de 70 km d'un centre hospitalier doivent bénéficier d'un service d'urgence 24 heures sur 24 sous la responsabilité des CISSS via les CLSC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Natashquan affirme son opposition à la délégation, hors des heures d'ouverture du CLSC, à un service centralisé plutôt qu'à une infirmière ou un infirmier vivant au sein de la communauté, la responsabilité de faire la première évaluation des soins requis pour les patients;

QUE la Municipalité de Natashquan affirme son opposition à la délégation des services de premiers répondants aux municipalités dans des contextes où cela est irréalisable et non soutenu adéquatement par les autorités concernées;

QU'elle encourage les autres municipalités de la Minganie à adopter des résolutions similaires et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population en regard des soins de premières lignes.

**10. RÉSOLUTION NO 2025-129
LES DOUCE HEURES DE L'ÂGE / RÈGLEMENT N° 2009 04-14-01 : ENTÉRINEMENT DE DÉCAISSEMENT**

ATTENDU le règlement n° 2009-04-14-01 relatif à création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU l'article 7 qui stipule que l'aide financière supplémentaire accordée par la Municipalité dans le cadre du présent programme consiste en une aide annuelle de vingt-sept mille dollars (27 000,00) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner le décaissement de vingt-sept mille dollars (27 000, 00\$) qui a été effectué pour l'année 2025, le 27 juin dernier.

**11. RÉSOLUTION N° 2025-130
MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL/DIRECTEUR GÉNÉRAL : AUTORISATION**

ATTENDU l'embauche de monsieur Benoit Léger au titre de directeur général à la suite de sa période de probation de trois mois;

ATTENDU l'ajustement salarial et les conditions demandés;

ATTENDU les salaires et les conditions octroyés ailleurs pour un poste similaire et pour une municipalité de même taille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'ajuster à la hausse le taux horaire du directeur général de 2,00\$ sur une base de 40h/semaine en date du 08 juillet 2025.

D'octroyer 8% de vacances annuelles prenant effet en 2026 (période de référence :17 mars -31 décembre 2025).

**12. RÉSOLUTION N° 2025-131
MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL / ADJOINTE À
LA DIRECTION: AUTORISATION**

ATTENDU l'embauche de madame Annick Latreille au titre d'adjointe directrice générale à la suite de sa période de probation de trois mois le 04 décembre 2024;

ATTENDU l'ajustement salarial et les conditions demandés;

ATTENDU les salaires octroyés ailleurs pour un poste similaire et pour une municipalité de même taille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapière, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'ajuster à la hausse le taux horaire de l'adjointe directrice générale de 0,30 \$ sur une base de 30h/sem. en date du 08 juillet 2025.

D'octroyer 8% de vacances annuelles en 2025 (période de référence : 04 septembre- 31 décembre 2024).

**13. RÉSOLUTION N° 2025-132
EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR TOURISTIQUE :
AUTORISATION**

ATTENDU le succès du projet pilote initié à la demande de citoyens pour éviter les débordements de visiteurs pendant la période touristique ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Roger-Marie Landry lors de l'appel de candidatures lancé le 28 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapière, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'embauche de monsieur Roger-Marie Landry au titre de patrouilleur touristique à raison de 15 h/semaine, selon les conditions et modalités prévues, incluant le versement d'une compensation pour l'utilisation quotidienne de son véhicule.

**14. RÉSOLUTION N° 2025-133
RÉPARATION DU CHARGEUR MUNICIPAL/ ACHAT DE
PIÈCES : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU que pour le bon fonctionnement de l'ensemble des travaux publics la réparation du chargeur municipal était requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'achat de pièces (pompe à eau, chaufferette) auquel l'administration a dû procéder auprès de l'entreprise Brandt Tractor Ltd pour un montant total de cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars (5591\$, avant taxes).

D'autoriser celle-ci à accepter la soumission préparée par le même fournisseur pour l'achat d'une tête de moteur au montant de cinq mille dollars (5000,00\$, avant taxes).

**15. RÉSOLUTION N° 2025-134
SANTÉ ET SÉCURITÉ/ RAPPORT D'INSPECTION DE MEDIAL
MUTUELLE DE PREVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL/ ACHAT D'ÉQUIPEMENTS : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU le rapport d'inspection produit par la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Medial, suite à la visite de monsieur Jérôme Allard-Boily dans les installations municipales le 22 avril 2025;

ATTENDU que des correctifs sont à apporter en vue d'assurer une meilleure gestion de la santé et sécurité au travail dans l'ensemble des installations municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'achat d'équipement (escabeaux, luminaires) et d'outils (scie à onglets) que l'administration a dû effectuer auprès de BMR Natashquan pour un montant total de huit cent cinquante-neuf et quatre-vingt-neuf dollars (859,89\$ avant taxes).

D'autoriser l'administration à donner suite aux interventions immédiates et aux interventions à planifier qui ont été indiquées par Medial et à faire, le cas échéant, les modifications et les achats prescrits.

**16. RÉSOLUTION N° 2025-135
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO R2025-002 POUR
APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 90-2 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR, AUX ZONES VISÉES PAR DES NORMES DE
PROTECTION ARCHITECTURALES, AINSI QU'AUX
SPÉCIFICITÉS S'APPLIQUANT AU DÉLAI DE
CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'

**17. RÉSOLUTION NO 2025-136
COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de la Municipalité au 30 juin 2025 et en autorise le paiement.

**18. RÉSOLUTION NO 2025-137
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de l'aéroport au 30 juin 2025 et en autorise le paiement.

19. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de juin 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

20. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

21. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

23. RÉSOLUTION N^o 2025-138 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h27.

Stéphanie Landry
Mairesse-suppléante

Benoit Léger
Directeur général